

CCMP-VD
Centre de compétences sur les marchés publics
du canton de Vaud
Département des infrastructures et des ressources
humaines
Place de la Riponne 10
1014 Lausanne

Pully, le 15 juin 2022

Consultation urgente concernant la prise de sanctions à l'encontre d'entreprises russes dans les marchés publics

Madame, Monsieur,

Le projet de consultation cité en titre a été soumis aux communes membres de l'Union des Communes Vaudoises (ci-après : UCV) et a suscité les réponses qui vous sont exposés par le biais du présent courrier.

Importance économique des soumissionnaires russes (y compris les sous-traitants) sur le marché public au niveau communal

Les communes indiquent ne pas être concernées. Une des communes considère que si un directeur général est russe alors que l'entreprise est, par exemple, suisse, elle ne devrait pas être exclue d'un appel d'offres.

Projet d'article de l'ordonnance et d'auto-déclaration

Les communes ayant répondu à la consultation valident le projet d'article de l'ordonnance et le formulaire d'auto-déclaration.

Rôle des cantons dans la mise en œuvre des interdictions proposées

Les communes attendent que le Canton remplisse un rôle d'autorité de surveillance et de sanction en cas de violation. Elles attendent également un soutien (par le Canton et/ou par le Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO) selon accord entre les deux parties) dans le domaine des enquêtes mais aussi des recours éventuels que ce soit au niveau administratif et/ou juridique.

Finalement, il est souhaité que le Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO) soit solidaire face aux sanctions économiques voulues par l'Union Européenne notamment, en lien avec l'invasion de l'Ukraine le 24 février 2022.

L'UCV espère que ces remarques seront utiles. Vous remerciant de votre attention, nous vous prions de croire à l'assurance de nos sentiments respectueux.

Eloi Fellay



Directeur